

## **Arrêté du 3 mai 2018 portant classement sur les listes des substances vénéneuses**

03/05/2018

Cet arrêté fixe sur proposition du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé en date du 26 février 2018, le classement sur les listes des substances vénéneuses.